

# LA LETTRE DES FORCES DE VENTE

Responsable de publication J C PECHMAGRE CGC Groupe La Poste - 90 rue La Fayette - 75009 - Paris

☎ : 06 26 90 21 58

Site intranet : portail des syndicats/CGC La Poste

## EDITORIAL

La journée du 19 mars a constitué une nouvelle épreuve de force entre des salariés désespérés par la situation économique et un gouvernement de plus en plus autiste.

En effet, si rapidement des moyens importants ne sont pas mis en place en faveur du pouvoir d'achat, ce sont des pans entiers de notre économie qui vont s'écrouler. La Poste ne sera pas épargnée évidemment. On peut parier qu'à défaut d'une reprise rapide, nos dirigeants pourront être enclins à proposer un plan social de grande envergure dans les prochains mois.

Dans ce climat morose, les commerciaux sont évidemment les premiers touchés. Et hélas, l'annonce du commissionnement a été une nouvelle douche froide dans cet univers de mauvaises nouvelles.

Dans ce contexte, la CGC a demandé la mise en place d'un chantier sur les métiers bancaires. Et c'est bien la rémunération globale que nous souhaitons voir rediscuter.

En effet, en plus d'être en baisse constante, le commissionnement comporte un autre énorme défaut: il est trop complexe, illisible et donc peu motivant.

## COCLI



Depuis quelques mois, l'Enseigne a mis en place un système de promotion qui tourne systématiquement à la discrimination.

En effet des RAP 3.3 conseillers bancaires sont organisés **mais aucun conseiller clientèle n'est jamais retenu !** ce grade étant réservé, dans la chaîne commerciale, à des spécialistes !

La CGC va renouveler sa démarche auprès du Directeur de l'Enseigne visant à la création du grade de conseiller clientèle 3.3.

Cela permettra un véritable déroulé de carrière pour les commerciaux mais surtout, mettra fin à une réelle discrimination, qui démobilise une partie des Forces de Vente de notre Entreprise.

## CSI



Comme nous l'annoncions dès le mois de juillet, la Banque Postale souhaite modifier les modalités de distribution des prêts.

En effet, l'ensemble de la chaîne commerciale proposera des prêts très rapidement.

Cela va évidemment, modifier le cœur du métier de conseillers en immobilier.

Ainsi, ils devraient détenir très rapidement les délégations de prêts sur leurs propres offres, mais également sur celles de leurs collègues COCLI et COFI .

Nous avons fait des propositions à la Banque notamment dans la reconnaissance de ces nouvelles responsabilités, (accès groupe A et primes spécifiques).

La CGC va rencontrer le Directeur de la Banque : Monsieur Patrick WERNER

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos propositions.

## Chantier Métiers Bancaires

La CGC a fait part de l'extrême tension chez les forces de vente. Nous avons demandé la mise en place rapide d'un chantier métiers bancaires, comme cela avait été promis par le Directeur de l'Enseigne en septembre.....

Nous souhaitons que les réflexions et négociations portent sur les points suivants :

- le temps travail
- le commissionnement
- la promotion
- les chargés de mission
- la rémunération globale
- les déplacements Terrains
- le management
- les objectifs
- La gestion du stress



Si vous avez des propositions, des inquiétudes, contactez-nous au :

06 26 90 21 58  
Jean-Christophe PECHMAGRE

## A PROPOS DU LIVRET A

Avec une communication bien rôdée, les banques françaises ont laissé à penser qu'elles étaient épargnées par la crise financière ! Or, les fusions récentes, ainsi que les aides massives de l'État démontrent, qu'à l'image du nuage Tchernobyl, les subprimes ne se sont pas arrêtées aux frontières !

Certaines banques exigent désormais (en plus de l'aide de 10 milliards de l'État) la gestion de 30% des fonds du livret A. Une telle décision récompenserait les mauvais gestionnaires et les spéculateurs !

En effet ces petits génies de la finance ont plongé, en investissant au pays des yankees ! Demain, placeront-ils nos économies dans les derniers kolkhoz sibériens, ou encore dans un magasin TATI à Neuilly??



L'Association Française des usagers des banques n'a-t-elle pas déjà dénoncé, à peine 4 mois après la banalisation du livret A, les « pratiques de flibustiers » de certains professionnels, avec notamment des ouvertures forcées et des débits de manière autoritaire!

*Étonnant non !*



## drôle

Le Président de la République a dernièrement visité un bureau de poste.

Il a donc rencontré le conseiller financier.

Il lui a déclaré : « Vous faites un métier formidable, et si je n'étais pas au pouvoir, j'aimerais beaucoup investir en bourse ». Le postier lui a alors répondu : « Si vous n'étiez pas au pouvoir, moi aussi j'aimerais investir en bourse.... »



## BREVES

Afin de préparer l'ouverture du capital de La Poste, nos dirigeants avaient commandé une étude au cabinet de consultants « Baker et Mc Enzie », cette société étant dirigée avant 2007 par .....l'actuelle ministre de l'économie ..... !

Lors de la prochaine fête de La Poste, si nos dirigeants nous proposent une chanson, nous avons une petite idée sur l'identité de l'interprète qui sera retenue.



**Au sujet**

**de la dérégulation**



**du temps de travail des cadres...**

Depuis la loi du 20 août 2008 relative à l'aménagement du temps de travail, la durée hebdomadaire de travail peut atteindre 48 heures. Faute d'accord, les cycles de quatre semaines maximum doivent s'équilibrer en moyenne à 35 H, hors heures supplémentaires. Par ailleurs, ce texte donne la possibilité à l'employeur d'augmenter le forfait de journées travaillées pour l'encadrement de 211 à 235 jours !

Ce texte, faut-il le rappeler, a été contresigné par les confédérations CGT et CFDT !!!

Plus près de nous à La Poste, il est localement fait obligation aux DET de moduler leur organisation en fonction de la courbe de fréquentation des guichets. S'agissant des forces de vente, cette loi n'ayant fait l'objet d'aucun accord national, rien n'empêcherait de signer un accord au niveau de chaque DTE.

C'est pourquoi, il est primordial pour atténuer les effets pervers de cette loi, que les forces de vente se mobilisent pour réclamer la mise en œuvre d'accords locaux partout où cela est possible. Il ne faudrait pas que le samedi (après-midi compris) devienne un jour ouvré comme les autres. Si tel devait être le cas, le « *yes we can* » outre Atlantique se traduirait chez nous avec l'aval des deux syndicats signataires par du « *no week-end* »... Merci qui?

**Pour toute information complémentaire, contacter**  
**Jean-Christophe Pechmagré,**  
**Coordinateur National des Forces de Vente CGC**  
**au 06 26 90 21 58.**

## **BANQUE POSTALE**

Lors des élections du 2 avril 2009, la CGC a confirmé sa 2<sup>ème</sup> place à la Banque Postale avec 27,58% des voix.

Cet excellent score nous permet de gagner un siège au comité d'entreprise.

Concernant les délégués du personnel, la progression est encore plus importante puisque nous passons de 1 siège à 6 sièges de titulaires et de 1 siège à 5 sièges de suppléants.



Dans un contexte de forte augmentation des effectifs (+ 100% ) de la banque, la CGC confirme son implantation.

Ces excellents résultats furent obtenus, notamment grâce à des listes communes avec l'UNSA.

Cette dynamique, si elle se confirme pourrait assurer un nouveau souffle à un paysage syndical, qui en aurait bien besoin. A signaler que la CFTC a décidé de soutenir cette liste.

Ces alliances préfigurent-elles l'arrivée d'un nouveau pôle réformateur, cher au Président VAN CRAEYNEST sur l'échiquier syndical ?



**PREFON**

**12 bis rue de Courcelles**  
**75008 PARIS**

**N° Vert 0 800 208 208**

Tél : 01 44 13 64 13  
Minitel : 3615 PREFON [WWW.prefon.asso.fr](http://WWW.prefon.asso.fr)

## COMMISSIONNEMENT

*C'est la chute*

*finale !*



Les deux dernières années ont vu une forte baisse du commissionnement, due notamment à la mise en place de l'engagement.

Ce dernier ne pouvait se concevoir qu'avec la mise en place d'une prime bancaire décente.

Nous avons proposé 2500€ COFI, 3500€ COCLI, 4500€ spécialistes. Les 1000€ de moins proposés par La Poste sur l'ensemble de la chaîne commerciale ont évidemment provoqué une forte baisse de la rémunération !

Mais cette année, c'est le pompon !

L'usine à gaz est en marche, tous les conseillers bancaires voient leur commissionnement chuter. C'est notamment très net sur l'équipement où le montant est divisé par 2, parfois par 3 pour le même engagement !

Plus grave encore, le cœur de métier semble avoir été oublié. Ainsi, pour le même engagement équipement, un conseiller financier est moins rémunéré qu'un conseiller clientèle !

On peut y ajouter que le système est tellement compliqué qu'il est illisible, donc peu motivant.

En effet en plus du calcul déjà complexe vient s'ajouter un nombre important de pondérateurs (20% seulement de prêts relais retenus, successions protégées uniquement sur une partie de l'épargne, seuil de déclenchement sur l'épargne ordinaire, prise en compte très sélective de certaines domiciliations pour les CSI etc .. ) qui nuisent à la clarté mais surtout au montant payé !

Nos dirigeants semblent atteints d'un véritable mimétisme qui les amènent de façon caricaturale vers le « **travailler plus et gagner moins** ».

## LA GALERIE DES CSP



La situation des CSP devient de plus en plus intenable. En effet depuis quelques mois déjà, ils sont pris en tenaille entre les CGP de la Banque Postale et les conseillers clientèles qui se sont vus attribuer des placements initialement dédiés CSP ( Cache-mire).

D'autre part, la mise en portefeuille d'une partie de la clientèle met en concurrence systématique le conseiller bancaire et le CSP.

C'est donc toute une synergie commerciale qui est remise en cause. En effet, en ne permettant pas, comme auparavant, une double saisie, c'est une concurrence Postopostale très malsaine et improductive que La Poste vient de mettre en place.

Evidemment les effets néfastes ne se sont pas fait attendre avec une activité CSP en chute libre depuis quelques semaines !

**Nos dirigeants auraient ils des projets funestes pour cette fonction ?**



## ADHESION 2009

Tarifs 2009



POUR TOUTE DEMANDE D'ADHESION, CONTACTER :

≤Classe III-1(CAPRO° 6,33/mois soit 19€/trimestre  
Classe III2-III3 8,33/mois soit 25€/trimestre  
Classe IV( ( groupe A) 14,00€/mois soit 42€/trimestre  
Classe IV (groupe B-C) 15,00€/ mois soit 45€/ trimestre

**CGC Groupe la Poste**

90 rue La Fayette 75009 PARIS

Tél : 01 48 24 77 32